

TÉLÉVISION



Sur vos écrans

Deux journalistes de Public Sénat ont suivi 3 jeunes de l'Amiénois dans cette campagne présidentielle. Diffusion à 14 h 15. Page 10

CONSEIL MUNICIPAL



Au menu ce soir

Vingt-sept points seulement à l'ordre du jour, mais non des moindres : TCSP, logements et manque de stationnement. Page 11

GLISY



Formation pour chiens

Un formateur est venu observer pendant deux jours des chiens et leurs maîtres souhaitant devenir accompagnateurs. Page 15

ENVIRONNEMENT

Picardie nature s'attaque aux décharges sauvages

L'association Picardie nature vient d'entamer des actions en justice pour dénoncer des décharges illégales, où des déchets inertes du BTP sont stockés.

Un tas de gravats au bord d'une route. Un amas dissimulé au pied d'un talus où tout le village vient se débarrasser des vieilles briques... Partout en Picardie des petites décharges sauvages se créent. Mais certains en font un business. Ou du moins, emmagasinent illégalement de tels volumes qu'ils en deviennent destructeurs. Sur Amiens et ses proches alentours, Picardie nature a recensé quatre sites où des millions de mètres cubes de gravats,



Entre Plachy-Buyon et Saint-Saulieu, des millions de mètres cubes de déchets inertes sont stockés illégalement.



« Cela détruit des milieux où la biodiversité peut être riche, comme dans des larris », Yves Maquinghen, Picardie nature

de pierres, de briques sont stockés sans aucune autorisation. L'association a porté plainte.

Tous ces déchets provenant de chantiers de rénovation, de construction ou de terrassement sont certes inertes. C'est-à-dire qu'ils ne vont pas se décomposer et polluer les sols et nappes phréatiques. Mais pour Picardie nature et l'un de ses chargés de mission, Yves Maquinghen, cette pratique

pose de vrais problèmes : « Cela détruit des milieux où la biodiversité peut être riche, comme dans des pelouses calcaires ou des larris. Et puis, on ne voit pas ce qui est enfoui en dessous ». « C'est une modification du paysage », s'empare Jean-Paul Lescoutre (vice président de Picardie nature) en découvrant l'une des plus impressionnantes décharges : celle entre Plachy-Buyon et Saint-Saulieu.

Dans chacun des cas poursuivis par Picardie nature, ces décharges ont été constituées volontairement, au fil des mois, sur des terres privées. Et sans aucune déclaration en préfecture.

Car ces déchets sont certes inertes, mais leur stockage est encadré. Alors pour l'exemple, pour la vertu pédagogique, Picardie natu-

re a décidé de porter plainte contre quatre des plus impressionnants sites illégaux. Une plainte contre X qui laissera la liberté aux enquê-

teurs de retrouver les propriétaires des sites ciblés pour ensuite les poursuivre si nécessaire.

THOMAS DELOBELLE

Les maires informés

En matière d'autorisation de stockage des déchets, c'est la préfecture et ses services qui sont compétents. Mais en matière de police, c'est-à-dire des dispositions à prendre pour que la loi soit appliquée, c'est aux maires des communes touchées par de tels phénomènes d'intervenir. Quatre sites sont la cible de Picardie nature : à Amiens (en haut de la rue Saint-Fuscien), à Corbie, entre Plachy-Buyon et Saint-Saulieu et à Cagny. Pour les cas d'Amiens et Cagny, les services de l'État ont déjà constaté l'infraction et écrit aux maires. Force est de constater que le stockage n'a pas cessé. La préfecture fait donc savoir que les maires vont de nouveau être saisis de ces cas de décharges illégales. Les services de l'État iront à Plachy-Buyon et Corbie pour constater les décharges dénoncées par Picardie nature et, le cas échéant, saisir les élus locaux. En toute fin de procédure, si la municipalité ne fait pas cesser l'infraction, le préfet peut se substituer au maire et envoyer ensuite la facture à la mairie.

POINT DE VUE



BERTRAND DELAPLACE, vice-président de la Fédération du bâtiment.

« C'est un problème de collectivité »

Bertrand Delaplace a fait les comptes : dans son entreprise, le tri puis la gestion des déchets par des entreprises spécialisées lui coûte 40 000 à 50 000 euros par an. Mais loin de lui l'envie de s'ériger contre les entreprises qui ne mettent pas en place « la même organisation ». Lourdeur administrative, coût, loi mal adaptée, réutilisation des matières inertes... Il dit comprendre pourquoi certains professionnels stockent leurs déchets inertes. Mais surtout, pour lui, ce problème du stockage des déchets et de leur gestion « est un problème qui doit être résolu par la collectivité ». Pour illustrer son propos, cet entrepreneur prend l'exemple des déchets en verre. « Partout il y a des points de collecte, et donc de stockage. Ensuite ils sont recyclés. Cela marche, parce que c'est géré collectivement. Mais si chacun restait avec son verre, personne ne saurait quoi en faire. Pour les déchets inertes il faudrait donc des plateformes de stockage, qui seraient reliées à des centres de retraitement. Mais il ne faut pas qu'il y ait une plateforme à Amiens et une autre à Rouen ! » Exactement comme pour le verre, il préconise un maillage du territoire, ce qui permettrait à chacun d'avoir un site, encadré, pour gérer ses déchets au plus près des chantiers.